

DEPARTEMENT de la H^{te}-GARONNE Du *Frise* jour du mois de *fevrier* mil huit cent dix-neuf, à *neuf* heures du *matin*.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Couzy Cultivateur* âgé de *vingt trois* ans, né à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* le *deux* du mois de *decembre* an *11* — ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de *laboureur* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* fils *mineur* de *Paul Couzy* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* et de *François Roc*

N.° Et de *Rose Bisculet* âgée de *vingt un* ans, née à *Cambon* — département de *l'Aude* le *vingt* du mois de *février* an *5* — ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* fille *mineure* de *Jean Bisculet* demeurant à *Cambon* — département de la *H^{te} Garonne* et de *marie anne Dupré* demeurant à *Caracum* — département de la *H^{te} Garonne*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le *quatre* du mois de *janvier* — de l'an *1819* — à l'heure de *deux heures* et la seconde, le *sept* du mois de *fevrier* — de l'an *1819* — à l'heure de *deux heures* ainsi que celles faites à *Caracum* qui ont eu lieu le *quatre* janvier et *sept* fevrier *1819*

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Couzy* et *Rose Bisculet*

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte
En présence de *Batiste Guerne* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *laboureur* âgé de *vingt sept* ans —
De *Mathieu Bonel* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *laboureur* âgé de *quarante sept* ans —
De *Etienne Bouscatel* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *menager* âgé de *soixante sept* ans —
Et de *Jean Mainquieu* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *menager* âgé de *soixante sept* ans —

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous et les parties contractantes, avec nous approchant de l'âge requis, *Bouscatel* et *Pinel* maires

DEPARTEMENT de la H^{te}-GARONNE Du *Sepione* jour du mois de *may* — mil huit cent dix-neuf, à *neuf* heures du *matin*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Montels* âgé de *quarante deux* ans, né à *Lagats* — département de la *H^{te} Garonne* le *vingt cinq* du mois de *septembre* an *1777* — ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'il nous a exhibé; profession de *laboureur* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* fils *mineur* de *Gabriel Montels* demeurant à *Impertuisat* — département de la *H^{te} Garonne* et de *marie Capel* mariés *vedes* *deux* *mois* *et* *deux* *jours* *et* *deux* *heures*

N.° Et de *Clare Benoit* âgée de *vingt deux* ans, née à *Lanta* — département de la *H^{te} Garonne* le *quatre* du mois de *mars* *1797* — ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme de son acte de naissance qu'elle nous a exhibé; demeurant à *Lanta* — département de la *H^{te} Garonne* fille *mineure* de *Jean Benoit* Cultivateur demeurant à *Lanta* — département de la *H^{te} Garonne* et de *Jean Paul* *aurin* mariés *deux* *mois* *et* *deux* *jours* *et* *deux* *heures* *deux* *mois* *et* *deux* *jours* *et* *deux* *heures* *deux* *mois* *et* *deux* *jours* *et* *deux* *heures*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites devant la principale porte de notre maison commune; la première publication, le *vingt cinq* du mois de *avril* — de l'an *1819* — à l'heure de *deux heures* et la seconde, le *deux* du mois de *may* — de l'an *1819* — à l'heure de *deux heures* ainsi que celles faites à *Lanta* qui ont eu lieu *deux* *mois* *et* *deux* *jours* *et* *deux* *heures*

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, nous maire officier de l'état civil, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du titre du Code civil, intitulé du *Mariage*, avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que *Jean Montels* et *Clare Benoit*

sont unis par le mariage; de quoi avons dressé acte
En présence de *Jean Mainquieu* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *laboureur* âgé de *vingt neuf* ans —
De *Mathieu Bonel* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *laboureur* âgé de *quarante sept* ans —
De *Guillaume Bonel* fils demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *choisier* âgé de *vingt cinq* ans —
Et de *Etienne Bouscatel* demeurant à *aurin* — département de la *H^{te} Garonne* profession de *laboureur* âgé de *soixante sept* ans —

Lesquels, après qu'il leur en a été aussi donné lecture, ont signé avec nous et les parties contractantes, avec nous approchant de l'âge requis, *Bouscatel* et *Pinel* maires